

**Arrêté du ministre de l'agriculture, de la  
pêche maritime, du développement rural  
et des eaux et forêts n° 3021-20 portant  
approbation du guide de bonnes  
pratiques sanitaires relatif au secteur des  
fruits rouges frais**

# **Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n° 3021-20 du 21 rabii II 1442 (7 décembre 2020) portant approbation du guide de bonnes pratiques sanitaires relatif au secteur des fruits rouges frais<sup>1</sup>.**

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS,

Vu le décret n° 2-10-473 du 7 chaoual 1432 (6 septembre 2011) pris pour l'application de certaines dispositions de la loi n° 28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, notamment son article 43,

## **Article premier**

En application des dispositions de l'article 43 du décret susvisé n° 2-10-473, le guide de bonnes pratiques sanitaires relatif au secteur des fruits rouges frais élaboré par la Fédération interprofessionnelle marocaine des fruits rouges INTERPROBERRIES MAROC (IPBM), est approuvé tel qu'il est annexé à l'original au présent arrêté.

## **Article 2**

Les organisations professionnelles concernées doivent assurer une large diffusion du guide auprès de leurs adhérents.

---

<sup>1</sup> - Bulletin Officiel n° 6954 du 7 joumada II 1442 (21-1- 2021), p 131.

- Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du " Bulletin officiel " n° 6953 du 4 joumada II 1442 (18 janvier 2021).

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel.

Rabat, le 21 rabii II 1442 (7 décembre 2020).

AZIZ AKHANNOUCH.

Adala  
adala.justice.gov.ma